TITRE PROFESSIONNEL

Responsable de Petites et Moyennes Structures

> Mention entreprises du sport

Niveau BAC+2 (Niveau 5) · Code RNCP 35646









OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du Titre Professionnel Responsable des Petites et Moyennes Structures sera amené à :

- > Animer une structure économique dans ses dimensions humaines, commerciales, productions et financières
- > Organiser le fonctionnement de la structure en conformité avec les objectifs qui lui sont donnés et traduit les orientations stratégiques en objectifs opérationnels
- > Réaliser des activités opérationnelles au sein de son unité

Compétence · Animer une équipe

- > Encadrer et animer une équipe
- > Organiser et assurer le fonctionnement d'une unité
- > Organiser et assurer la gestion opérationnelle des ressources humaines
- > Organiser et mettre en oeuvre la gestion prévisionnelle des ressources humaines

Compétence · Gérer les ressources financières

- > Contrôler l'activité comptable
- > Analyser les coûts de revients
- > Assurer la gestion financière

Compétence · Piloter les opérations commerciales et la production de biens et/ou services

- > Mettre en oeuvre le plan marketing
- > Mettre en oeuvre l'action commerciale
- > Assurer la gestion de la production de biens et/ou services
- > Gérer la qualité



PRÉ-REQUIS

- > Être âgé de 16 ans minimum et de 29 ans révolus* à la signaturedu contrat d'apprentissage
- > Être titulaire d'un niveau BAC ou diplôme/titre équivalent *Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).



ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDIÇAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+:

Virginie PREVOST: referent-handicap@ifa.asso.fr



DÉBOUCHÉS

Poursuite d'études

- > DES JEPS Direction de Structures et/ou de Projet (niveau RAC+3)
- > Après l'obtention d'un titre professionnel, il est également possible d'intégrer une licence

Emplois accessibles

- > Divers secteurs : structures publiques ou privées comme les associations sportives, les collectivités locales et les autres établissements sportifs.
- > Postes: Reponsable / directeur chef d'agence, chef de centre sportif, Directeur adjoint de PME/PMI, manager de proximité, directeur d'associations sportive, etc.



FORMATION

Durée

1 an en alternance sous contrat d'apprentissage. Durée variable selon le lieu de formation.

Dates de démarrage de la formation

Rentrée fin août

Lieux de formation possibles

> CAPEVO - Oyonnax (01) Formation en distanciel

Coût de formation

Formation financée par les OPCO*. Gratuite pour les apprentis et les employeurs privé *Opérateurs de Compétences



MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

> Disposer d'un employeur

DÉLAIS D'ACCÈS: les différentes étapes du recrutement mentionnées ci-dessus se réalisent entre le mois de janvier/février et la date d'entrée en formation. Le recrutement s'organise à partir du mois de janvier/février par le dépôt d'un dossier d'inscription aux TEP auprès de l'une de nos structures de formation partenaires.

TITRE PROFESSIONNEL

Responsable de Petites et Moyennes Structures

> Mention entreprises du sport

Niveau BAC+2 (Niveau 5) · Code RNCP 35646











MODALITÉS PÉDAGOGIQUES & MÉTHODES MOBILISÉES

Le parcours de formation diplômant se déroule en distanciel au sein de nos Unités de Formation en Apprentissage et au sein de structures employeurs (Club, associations, collectivités...) avec un principe d'alternance entre théorie et pratique. Certains des modules peuvent être également dispensés en distanciel.

Différentes modalités pédagogiques peuvent être mise en oeuvre :

- · Des apports théoriques
- Des apports pratiques
- · Une mise en pratique de projets
- Des travaux individuels et collectifs





MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- > D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s),
- > D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat,
- > Des résultats des évaluations passées en cours de formations pour les candidats issus d'un parcours de formation.

